

3<sup>ÈME</sup>

# CHAMPIONNAT NATIONAL *de pêche au leurre*

Catch & Release



PORT SAINT LOUIS DU RHÔNE  
PORT ABRI DU RHÔNE

**DU 31 AOÛT AU 2 SEPTEMBRE**

INSCRIPTIONS AVANT LE 31 JUILLET

**INFOS : 06 47 75 39 57**



LOWRANCE



J.T.i

Inter  
marché

PORT NAVY  
SERVICE



Ultimate  
FISHING

SAVAGE SALT  
It service crew



CONTERIO



Caperlan



FLUID - ELEC  
ACCASTILLAGE

Le Gabian



# 3<sup>ème</sup> NATIONAL DE PÊCHE aux leurres Bateaux CATCH AND RELEASE !

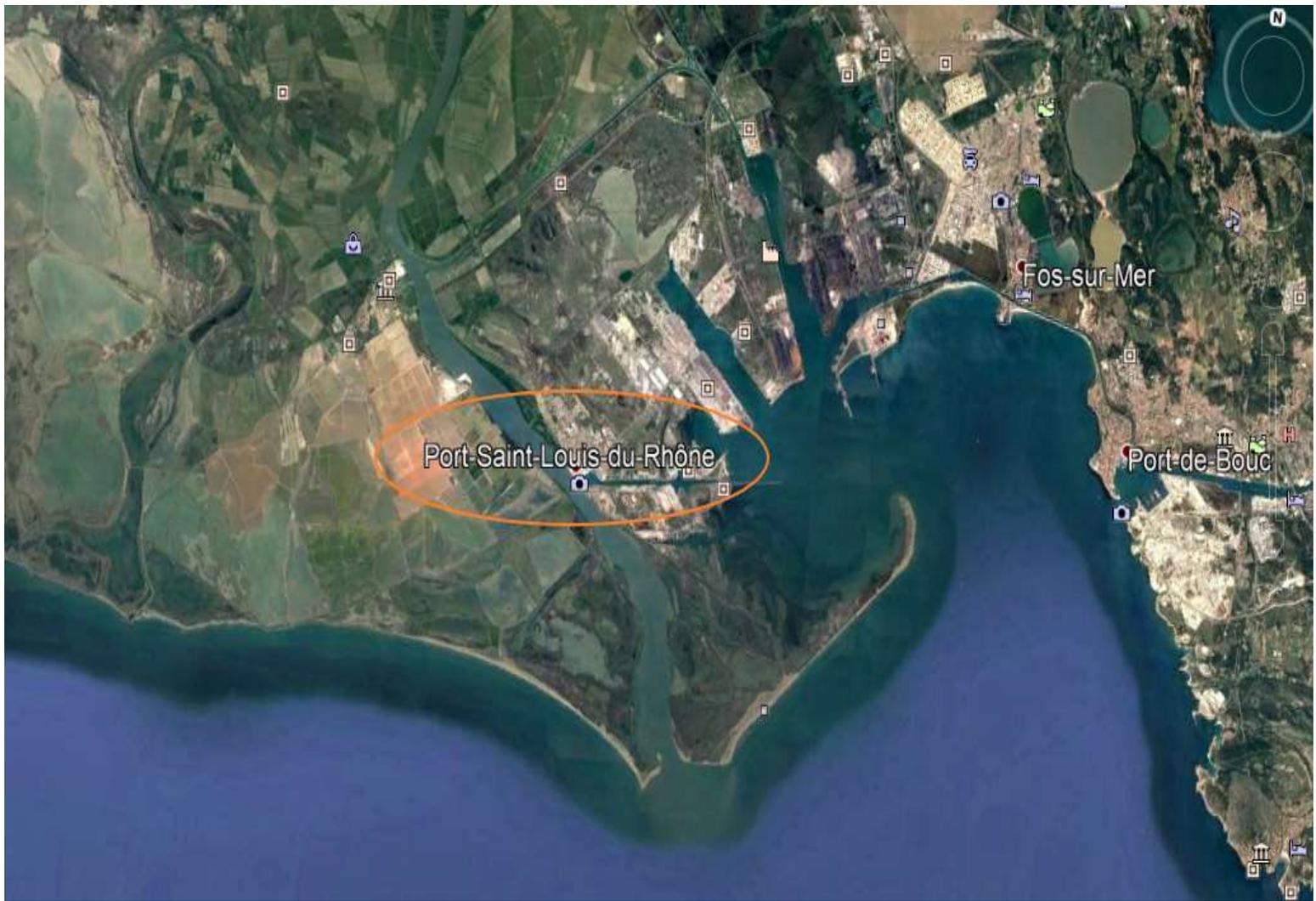
Port St Louis Du Rhône les 31Août, 01 et 02 SEPTEMBRE

2023

Organisé par le *Port St Louis Fishing Club*

13230 Port St Louis Du Rhône





# SOMMAIRE



- Le mot du Président National FFPM
- Le mot du Président du Comité Régional PACA FFPM
- Le mot du Président du Port St Louis Fishing Club
- Programme du championnat
- Prestations fournies
- Le temps de la compétition
- Plan d'accès au PSLFC
- Hébergements
- Bulletin d'engagement
- Bateaux découverte de zone
- Déroulement des repas
- Menu du repas de clôture
- Recommandations
- Fiche technique
- Zone de pêche



## *Le mot du Président National FFPM*



Chers amis pêcheurs bonjour,

Fort des deux premières éditions réussies de main de maître notre sympathique président du Port St Louis Fishing Club encadré de toute son équipe de bénévoles.

Persiste et signe pour un troisième championnat National de pêche aux leurres...

C'est donc du 31 Août au 2 septembre que la ville de Port St Louis accueillera, les compétiteurs de cette discipline, la pêche aux leurres !

La Fédération Française des Pêcheurs en mer est fière d'innover dans une compétition d'un genre nouveau et nous nous réjouissons par avance des moments de joies et de convivialité que tout le staff du Fishing Club saura privilégier, afin de vous satisfaire.

Venez nombreux, venez joyeux et que le meilleur gagne !!!

**Gérard PERODDI**

*Président National FFPM*

## *Le mot du Président du comité régional PACA*



### **Chers Amis Pêcheurs,**

Le succès des premières éditions, la forte participation des pêcheurs passionnés et les belles prises ont conforté Gaël qui réitère cette année l'organisation du troisième « Championnat National de Pêche aux Leurres ».

Je suis certain que cette technique de pêche qui respecte toutes les bonnes pratiques de la pêche de loisir, ainsi que la biodiversité, est en train de devenir un standard pour notre Fédération et pour de nombreux autres Clubs.

Le comité régional Paca, que j'ai l'honneur de présider, soutien Gaël et son équipe, à tous les niveaux, pour cette compétition.

Alors notez bien que nous avons rendez-vous du 31 Août au 2 septembre à Port Saint Louis du Rhône pour partager avec les membres du sympathique et dynamique « Port St Louis Fishing Club » ces moments conviviaux.

Je compte sur vous tous !

**Roger Alberto**

*Président Comité Régional PACA*

## *Le mot du Président du Port St Louis Fishing Club*



Mesdames et Messieurs, amis pêcheurs, bonjour.

C'est pour nous un plaisir et une immense fierté de pouvoir mettre en place ce 3<sup>ème</sup> National pêche au leurre « **CATCH AND RELEASE** » ici à **Port St Louis Du Rhône**.

Vous avez été nombreux à nous solliciter et à vouloir participer à cette grande manifestation et nous avons à cœur de pouvoir vous compter parmi nos compétiteurs cette année.

Soutenue par les plus grandes marques du monde de la pêche, nul doute que cette compétition prendra toute son importance au sein de notre fédération et deviendra un rendez-vous incontournable pour tous les adeptes de cette technique de pêche.

Aussi, nous vous donnons rendez-vous **le Jeudi 31 Août, le 1 et 2 septembre** pour venir prendre du plaisir, partager de grands moments de convivialité mais également pour vous dépasser et vous mesurer à des concurrents comptants parmi les meilleurs compétiteurs Français de cette discipline.

Nous tenons à remercier chaleureusement tous nos sponsors, toute l'équipe Municipale, nos bénévoles mais aussi notre fédération, notre président National Mr Gérard PERODDI, ainsi que Mr Roger ALBERTO, notre président Régional, pour leur confiance et tout leur soutien apporté dans cette tâche afin que cet évènement NATIONAL soit des plus réussi !

A n'en pas douter, ce National « Pêche au leurre » sera une grande fête pour notre communauté de passionnés !

**Gael CAVOLINO**

**Président Port St Louis Fishing Club**

Responsable de la commission pêche aux leurres

*Membre du comité directeur FFPM Régional PACA*

*Membre du comité directeur FFPM National*





Membre de la commission Bateau FFPM

Membre de la commission Disciplinaire FFPM

# 3<sup>ème</sup> Championnat National de Pêche aux « Leurres »

Port st Louis le 31 Août/01/et 02 Septembre 2023



## PROGRAMME

### Jeudi 31 Août

- 13h30 :** - Accueil et inscriptions des participants au PC d'organisation,  
- Accueil et enregistrement des bateaux, contrôle des licences et des certificats médicaux signés par votre médecin. *(Papier Cerfa ci joint à remplir si certificat médical de moins de 3 Ans)*
- 17H30 :** - Tirage au sort des bateaux mis à disposition pour les équipes qui n'en n'ont pas, réunion des capitaines, explications règles concours, présentation de la zone de pêche.  
- Distribution des sacs de bienvenues.
- 18H00 :** - Apéritif de bienvenue offert par la FFPM.  
*Diner Libre. (Pension complète Hôtel)*

### Vendredi 01 Septembre

- 06H00 :** - Accueil des concurrents et skippers, café, viennoiseries, distributions gouttières de mesures.
- 06H30 :** - Contrôle des viviers au ponton bateau contrôle.
- 07H00 :** - Départ en ligne des bateaux pour la zone de pêche. Début de pêche.
- 13H00 :** - Fin de pêche et retour au port.
- 14H00 :** - Contrôle et attribution des points.
- 15H00 :** - Affichage des résultats 1er manche.
- 18H00 :** - Apéritif, repas et festivités sur place

### Samedi 02 Septembre

- 06H00 :** - Accueil des concurrents et skippers, café, viennoiseries, distributions fiches du jour.
- 06H30 :** - Contrôle des viviers au ponton bateau contrôle.
- 07H00 :** - Départ en ligne des bateaux pour la zone de pêche. Début de pêche.
- 13H00 :** - Fin de pêche et retour au port.
- 14H00 :** - Contrôle et attribution des points.
- 15H00 :** - Affichage des résultats 2ème manche.
- 16H00 :** - Proclamation du classement final et remise des récompenses
- 18H00 :** - Apéritif de fin de championnat, Repas et Gala de clôture à la salle Municipale



# 3<sup>ème</sup> Championnat National de Pêche aux « Leurres »

Port st Louis le 31 Août/01/et 02 Septembre 2023



## PRESTATIONS FOURNIES

### INSCRIPTION AU CHAMPIONNAT NATIONAL

**80€ / Pêcheur et 100€ pour ceux qui bénéficieront d'un bateau de prêt pour la compétition.**

#### JEUDI 31 Août

- Réunion des capitaines, distribution et explication du règlement.
- Distribution d'un sac de bienvenue par équipes. ( T-Shirts, Casquettes, portes clés, fanions, autocollants)
- Apéritif de bienvenue offert par la FFPM.

#### VENDREDI 01 Septembre

- Au départ du concours : Café / Viennoiseries / bouteilles d'eau offerts aux participants.
- Au retour des concurrents ; Restauration sur place le Midi : Snack, buvette
- Activités : Challenge Simulateur de pêche, vidéo projection de la journée, stands vêtements et accessoires, exposition requins, grande tombola.
- Apéritif, repas du soir (Moules frite à volonté) et soirée Salsa.

« Réservation sur place »

#### SAMEDI 02 Septembre

- Au départ du concours : Café / Viennoiseries / bouteilles d'eau offerts aux participants.
- Au retour des concurrents ; Restauration sur place le Midi : Snack, buvette
- Activités : Simulateur de pêche, vidéo projection de la journée, stands vêtements et accessoires. Présentation Catch Machine « ifremer », grande tombola.
- Remise des récompenses
- Apéritif, repas de clôture (Salade Niçoise, Marmite du Pêcheur, Cuisseau à la broche, Fromage, dessert) et soirée dansante. Animation par le groupe Fiesta Camacho et danseuses.

## *\*SANDWICHS\**

- Saucisse Frites: 4,50 €
- Merguez Frites: 4,50 €
- Steack Frites: 4,50 €
  
- Barquette Frites: 2,00 €

\*Sauces : Mayonnaise, Ketchup, Moutarde

\*Supplément Toastinette : 0,50 €



## *\*BOISSONS\**

- Coca-cola: 1,50 €
- Orangina: 1,50 €
- Oasis: 1,50 €
- Ice-tea: 1,50 €
- Eau (bouteille): 1 €
- Bière: 2 €
- Vin: 2 €



\*Caution verre écolocup 1€.



## 3<sup>ème</sup> Championnat National de Pêche aux « Leurres »

Port st Louis le 31 Août/01/et 02 Septembre 2023



# TEMPS DE LA COMPETITION

- Pour les compétiteurs sans embarcations, des bateaux avec capitaines seront mis à la disposition des compétiteurs. Pour des raisons pratiques, nous favoriserons de petites embarcations de type open.
- Les personnes désirant participer avec leur propre bateau (open, semi-rigide, Bass-boat, etc..) sont les bienvenues. En effet, une mise à l'eau est disponible directement au port. Pour cela, **nous vous demandons de nous faire parvenir la photocopie d'assurance ainsi que la carte du bateau** pour le bureau responsable de la gestion du port et un parking pour les remorques sera dédié à cet événement. L'accès à la mise à l'eau ainsi qu'au parking est sécurisé et une société de sécurité sera en place durant les nuits. ***Attention les places au port sont limitées. Pour des raisons d'organisations, merci de nous faire un retour rapide.***
- Les clubs n'ayant pas de bateaux peuvent former des équipes de 2 pêcheurs, En effet le capitaine du navire de prêt les accompagnera et ces équipes sont assurées de rester ensemble lors du tirage au sort des bateaux.
- Les personnes souhaitant mettre leur embarcation directement à la mise à l'eau du port sont priées de bien vouloir nous le communiquer lors de l'inscription. Une photocopie du certificat d'assurance de l'année en cours sera demandée.
- Les équipes peuvent être composées de 3 personnes, si le capitaine du navire est enregistré comme pêcheur également. Cependant, un coefficient de calcul de 0.33 sera mis en place pour l'attribution de points afin de ne pas défavoriser les équipes composées de 2 pêcheurs seulement.
- Les bateaux des clubs voisins sont bien entendus les bienvenus, aussi bien pour accueillir les pêcheurs arrivant de régions lointaines, que pour participer avec leurs équipes en tant que compétiteurs.

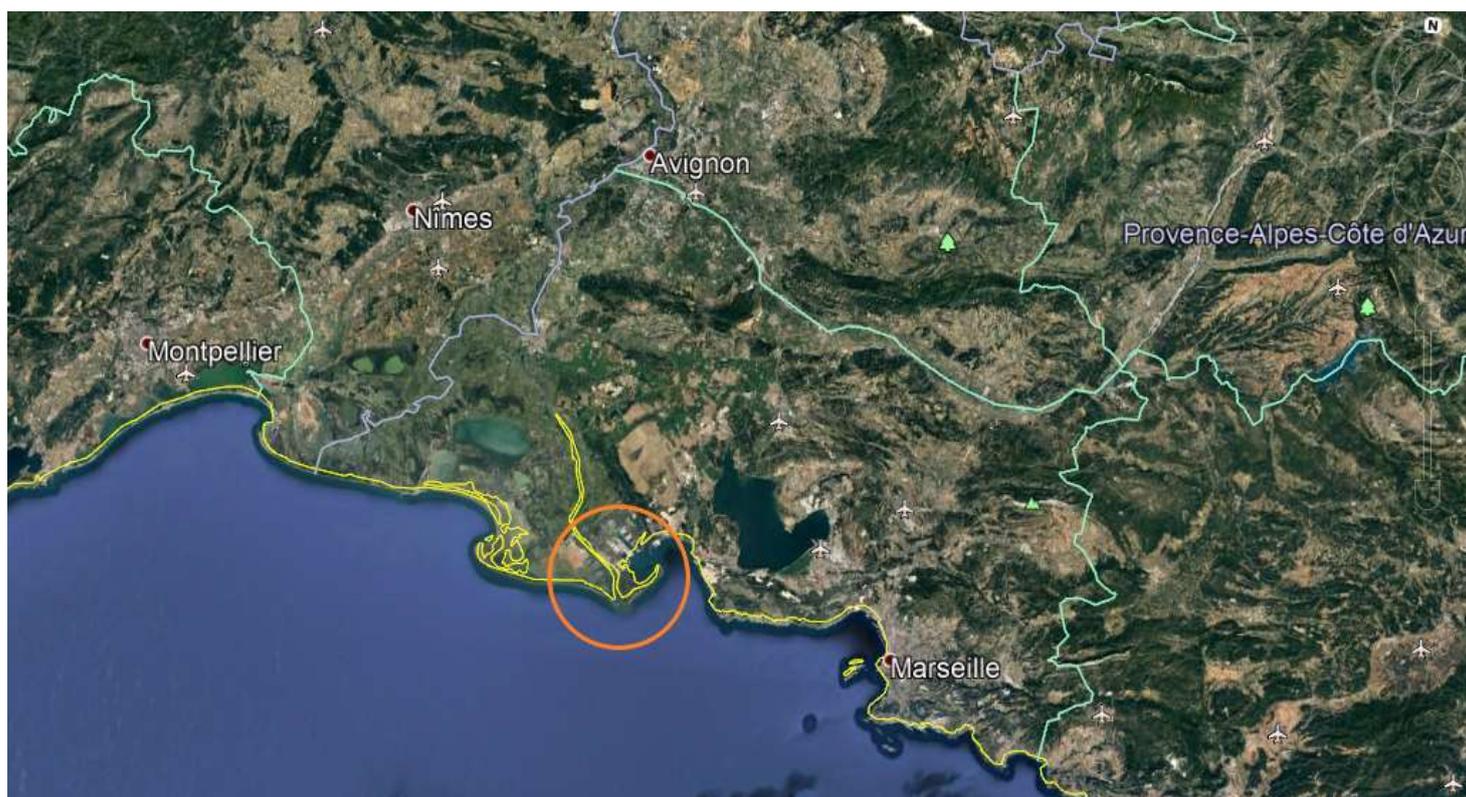


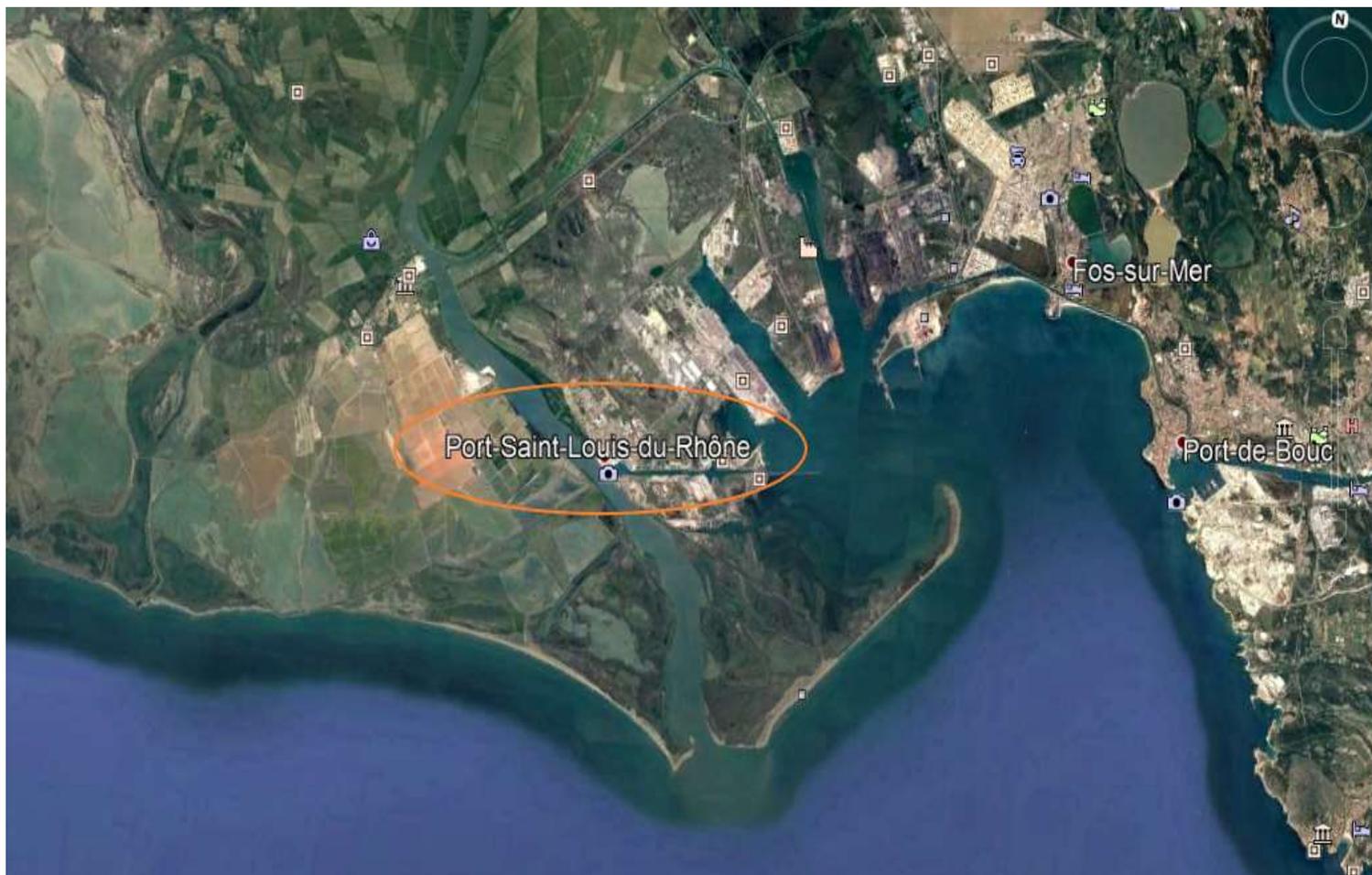
# 3<sup>ème</sup> Championnat National de Pêche aux « Leurres »

Port st Louis le 31 Août/01/et 02 Septembre 2023



## LOCALISATION





## *Port St Louis Du Rhône.*

*Située aux portes de la Camargue, et plus précisément à l'embouchure du Grand Rhône, Port St Louis du Rhône a toujours été « le » spot incontournable pour tous les passionnés de pêche et particulièrement pour les pratiquants de la pêche au leurre.*

*Par sa situation géographique exceptionnelle, partagée entre le Rhône et la mer, bercée par une eau douce et une eau salée, notre « Camargue Provençale » détient un écosystème et une biodiversité des plus riches et qui prospère grâce aux apports d'alluvions transportés par le Rhône à la mer. Elle détient tous les atouts rêvés pour s'épanouir dans cet art.*

### ***Un site exceptionnel !***

*Nous vous invitons à venir découvrir ce cadre fantastique ! et partager un moment de convivialité autour de cette passion qui nous est commune :*

### ***La Pêche au leurre.***

Port st Louis Fishing Club • Club affilié à la Fédération Française des Pêcheurs en Mer  
Président : Gaël Cavolino. Tel : 06 47 75 39 57 • N° Siret : 87867247600016  
Courriel : [pslfishingclub@gmail.com](mailto:pslfishingclub@gmail.com) • Site : <https://psl-fishingclub.fr>  
Port St Louis Fishing Club 147 Av Gabriel Péi 13230 Port St Louis Du Rhône



**3<sup>ème</sup> Championnat National  
de Pêche aux « Leurres »**  
Port st Louis le 31 Août/01/et 02 Septembre 2023



## **HEBERGEMENT**

- Sur Port St Louis, hébergement en bungalow les « Lodges de Camargue »  
Route de Napoléon. (Capacité d'hébergement : 10 Lodges)  
Tél : 07 84 62 43 71
  
- Sur Port St Louis, Hôtel / Restaurant « La Plage \*\*\* » Route de Napoléon 13230  
Port St Louis Du Rhône. (Capacité d'hébergement : 10 Chambres)  
Tél : 04 90 56 52 94
  
- Sur Port St Louis, Hôtel / Restaurant « Les 3 voiles » Port Napoléon ZI du Mazet  
13230 Port St Louis Du Rhône. (Capacité d'hébergement : 9 Chambres)  
Tél : 04 42 48 41 21
  
- A proximité de Port St Louis, Chambres D'hôtes « Mas Du Grand Peloux » Route d'Arles -CD35 13230  
Port St Louis Du Rhône. (Capacité d'hébergement : 9 Chambres)  
Tél : 04 42 86 26 04

## **ACCÈS A LA VILLE.**

### **Par Route :**

- **Accès depuis Aix/Marseille**

Autoroute A51 jusqu'à l'embranchement Fos/Martigues, Puis prendre l'autoroute A55, sortie Fos/Martigues, Montpellier. Continuer sur la N568 jusqu'au rond-point de la Fossette, puis prendre en direction de Port St Louis Du Rhône (15km) sur la D268.

- **Accès depuis Arles/ Nîmes**

Prendre la N113 jusqu'à la sortie Mas Thibert / Port St Louis du Rhône puis suivre la direction de Port St Louis Du Rhône.

- **Accès depuis Salon /Istres**

Prendre la N569 en direction de Miramas, puis celle d'Istres qui vous déviera sur la N1569 et qui aboutira ainsi sur Fos sur Mer. Ensuite, prendre la Direction Arles/Nîmes, arrivé au rond-point de la Fossette, prendre la direction Port St Louis du Rhône.

## Par Avion :

- **Aéroport International Marseille Provence 13700 Marignane**

04 42 14 14 14 (Accueil téléphonique de l'aéroport)

04 42 14 20 20 (Serveur Vocal)

WWW. Marseille.aeroport.fr

- **Itinéraire depuis l'aéroport :**

1. Prendre la direction Sud Est

2. Tourner à droite vers D20

3. Au rond-point, prendre la 2<sup>ème</sup> sortie sur D20

4. Rester sur la file de droite et suivre A7 Marseille/Aix en Provence / Fos sur Mer pour rejoindre D20

5. Prendre la bretelle vers Saint-Victoret

6. Rejoindre D9 (traverser 9 Ronds-points)

7. Au rond-point, prendre la 2<sup>ème</sup> sortie et continuer sur D9

8. Rejoindre A55 par la bretelle vers la Mède/Martigues

9. Continuer sur N568 (traverser 3 Ronds-points)

10. Au rond-point de la Fossette, prendre 3<sup>ème</sup> sortie direction Port st Louis du Rhône sur D268.

## Détaillants d'articles de pêche

### Sur Port St Louis :

- ✓ « **Ô p'tit pêcheur St Louisien** », 4 Rue Condorcet 13230 Port St Louis Du Rhône.  
Tél : 09 87 58 21 53.
- ✓ « **Au Crabe Bleu** » 5 Quai Reybert, 13230 Port St Louis Du Rhône.  
Tel : 04 90 42 85 31
- ✓ « **FLUIDELEC** » Avenue de la 1<sup>ère</sup>DFL, Quai de la Suisse, 1230 Port St Louis Du Rhône.  
Tel : 06 89 80 96 35



**3<sup>ème</sup> Championnat National  
de Pêche aux « Leurres »**  
Port st Louis le 31 Août/01/et 02 Septembre 2023



## Bulletin d'engagement

Comité : \_\_\_\_\_

Club : \_\_\_\_\_

Adresse de Club : \_\_\_\_\_

Tel Club: \_\_\_\_\_ e-mail Club: \_\_\_\_\_

**Nom du bateau :** \_\_\_\_\_ Long \_\_\_\_\_ Larg. \_\_\_\_\_

**Immatriculation :** \_\_\_\_\_

• **Pêcheur 1 : (capitaine ou skipper)**

Nom / Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Date de Naissance : \_\_\_\_\_

Taille pour les T-shirts : **M L XL XXL XXXL** (Entourez votre choix)

N° Licence FFPM 2022 : \_\_\_\_\_ Certificat médical d'aptitude à la pratique de la pêche sportive  
**obligatoire** s'il s'agit de votre première participation. Si vous disposez d'un certificat médical de moins  
de 3 ans, merci de remplir le **Questionnaire QS-Sport\_cerfa\_15699-01** (en pièce jointe).

Tél : \_\_\_\_\_ courriel : \_\_\_\_\_

• **Pêcheur 2 :**

Nom / Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Date de Naissance : \_\_\_\_\_

Taille pour les T-shirts : **M L XL XXL XXXL** (Entourez votre choix)

N° Licence FFPM 2022 : \_\_\_\_\_ Certificat médical d'aptitude à la pratique de la pêche sportive  
**obligatoire** s'il s'agit de votre première participation. Si vous disposez d'un certificat médical de moins  
de 3 ans, merci de remplir le **Questionnaire QS-Sport\_cerfa\_15699-01** (en pièce jointe).

Tél : \_\_\_\_\_ courriel : \_\_\_\_\_

• **Pêcheur 3 :**

Nom / Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Date de Naissance : \_\_\_\_\_

Taille pour les T-shirts : **M L XL XXL XXXL** (Entourez votre choix)

N° Licence FFPM 2022 : \_\_\_\_\_ Certificat médical d'aptitude à la pratique de la pêche sportive  
**obligatoire** s'il s'agit de votre première participation. Si vous disposez d'un certificat médical de moins  
de 3 ans, merci de remplir le **Questionnaire QS-Sport\_cerfa\_15699-01** (en pièce jointe).

Tél : \_\_\_\_\_ courriel : \_\_\_\_\_

Le bulletin d'engagement doit être entièrement renseigné.  
Le Pêcheur déclare avoir pris connaissance du règlement et s'engage à le respecter sans contestation, dans son intégralité.

- Fait à : \_\_\_\_\_

- Date : \_\_\_\_\_

- Signature précédée de la mention : « Lu et approuvée » :

\*Merci d'établir 2 chèques distincts\*

- 1 pour le montant de l'engagement au concours : **80 €** ou **100 €** pour ceux qui ne possèdent pas de bateau et désirent que le club leur mette à disposition bateau et capitaine.
- 1 pour le montant **total** de la réservation du repas de clôture.
- *Les personnes non licenciées doivent impérativement prendre une licence FFPM afin de participer à cet évènement. (25 euros)*

**Le bulletin d'engagement ainsi que les réservations pour les repas de clôture devront nous être retournés sous pli recommandé avec accusé de réception au plus tard le **15 Août 2023** à l'adresse ci-dessous.**

\* Établir les chèques à l'ordre du **Port St Louis Fishing Club**, ils seront encaissés à réception avant la date du Championnat.

**Port St Louis Fishing Club 147 Av Gabriel Peri 13230 Port St Louis Du Rhône**



**3<sup>ème</sup> Championnat National  
de Pêche aux « Leurres »**  
Port st Louis le 31 Août/01/et 02 Septembre 2023



## **BATEAUX de Reconnaissances**

Une après-midi sera allouée pour les compétiteurs extérieurs souhaitant « découvrir la zone de pêche ».

Cette séance se déroulera le jeudi 01 septembre pour une durée de 2h30 et permettra aux équipes extérieures de découvrir l'environnement de la zone de pêche.

Pour ceux qui ne possèdent pas d'embarcation, des bateaux et skippers seront mis à votre disposition.

**Cette séance de reconnaissance de zone est fixée à 20 Euros/Equipe.**

### **Attention !**

Vous ne pourrez en aucun cas vous exercer à pêcher. Il ne s'agit pas d'entraînement mais de « découverte » !

### **Laissons les poissons tranquilles pour la compétition !**

*Le but étant de renseigner au mieux les compétiteurs sur l'environnement qui se présentera à eux durant le concours, d'établir une présentation de la zone et de ses délimitations, de constater de la nature des fonds, les différentes profondeurs rencontrées, le courant, l'encombrement immergé présent, les hauts fonds etc..*

Seules les inscriptions retournées par courrier et réglées par chèques seront retenues.

Il vous suffit pour cela de remplir ce formulaire :

NOM : \_\_\_\_\_

PRÉNOM : \_\_\_\_\_

N° LICENCE FFPM 2023 : \_\_\_\_\_

ADRESSE : \_\_\_\_\_

Tél : \_\_\_\_\_ MAIL : \_\_\_\_\_

CLUB : \_\_\_\_\_

COMITÉ RÉGIONAL : \_\_\_\_\_

### **Séance du Jeudi 31 Août 2023 de 14H00 à 16H30.**



# 3<sup>ème</sup> Championnat National

de Pêche aux « Leurres »

Port st Louis le 31 Août/01/et 02 Septembre 2023



## DEROULMENT DES REPAS

### Vendredi 01 et Samedi 02 Septembre 2023 au soir

- Le repas du vendredi soir sera à prendre sur place au PC organisation. (15 euros)

Au menu : **Moules frites à volonté ! Fromage et dessert.**

- **Le repas du samedi soir, repas de clôture est à réserver à l'avance.**

Au menu : **Salade Niçoise, Rouille sétoise, Cuisseau à la broche, Fromage et dessert.**

Nom, prénom : \_\_\_\_\_

Tél : \_\_\_\_\_ Courriel : \_\_\_\_\_

Club d'appartenance : \_\_\_\_\_

Comité : \_\_\_\_\_

Réservation	Tarif par personne	Nombre de personne	Total
	40 €		

**Total de votre réservation:** \_\_\_\_\_ €

**Pour être prise en compte, l'inscription au repas de clôture doit être accompagnée du montant total de la réservation.**

**« Chèque à établir à l'ordre du Port St Louis Fishing Club. »**

**Date limite de réservation : 15 AOÛT 2023**



**3<sup>ème</sup> Championnat National  
de Pêche aux « Leurres »**  
Port st Louis le 31 Août/01/et 02 Septembre 2023



## **RECOMMANDATIONS**

### **Lieux de Rendez-vous pour le vendredi 02 et samedi 03 Septembre :**

**Le départ : A P G B (Amicale des Plaisanciers de la Grand Bouche) Port Abri du Rhône, Rue Jules Guesde 13230 Port St Louis Du Rhône.**

- 06h00 Petit déjeuner (café, thé, viennoiseries). Sacs, numérotation des cannes et fiches du jour.
- 06h45 Départ des bateaux pour la zone de pêche, le départ se fait tous les bateaux en lignes devant le port.
- 07h00 Mise à l'eau des lignes, début de la pêche.
- 13h00 Fin de la pêche.

**Le retour : Entrée au port et manœuvres aux ordres de la Direction de la Compétition.**

- 13h30 Entrée au port, le bateau rejoint sa place au ponton qui lui a été attribué. Les pêcheurs doivent se rendre à la table d'arbitrage et devront montrer les vidéos.
- 15h00 Affichage des résultats.

Les documents pour le skipper ainsi que la règle de mesure resteront sur le bateau pour le samedi.

### **Déroulement de la compétition sur le bateau :**

Les places attribuées aux concurrents à bord des bateaux mis à dispositions (conformément au règlement) seront tirées au sort par le responsable des arbitres lors de la réunion des capitaines.

Le Capitaine « seul maître à bord » décide de l'accessibilité du lieu de pêche tout en restant dans la zone de pêche telle que définie pour la journée.

Tout bateau en action de pêche se trouvant hors zone, sera pénalisé de 40 points, si celui-ci se trouve hors zone à plusieurs reprises, il pourra, après décision du Jury, être disqualifié pour la journée.

Le démarrage de la compétition sera annoncé par la Direction. Départ Bateaux en lignes devant le Port.

Il est demandé aux skippers d'avoir leur téléphone portable allumé et chargé, au cas où la Direction aurait besoin de les contacter pour des raisons qui ne sauraient être diffusées sur le Canal 72.

L'action de pêche se déroule au mouillage ou en dérive seulement.



**3<sup>ème</sup> Championnat National  
de Pêche aux « Leurres »**  
Port st Louis le 31 Août/01/et 02 Septembre 2023



## **FICHE TECHNIQUE / REGLEMENT**

### **1 - CONDITIONS GÉNÉRALES**

Les concours sont réservés aux pêcheurs titulaires d'une licence FFPM.

Ils doivent être porteurs d'une mention médicale les reconnaissant aptes à la pratique sportive validée depuis moins d'un an, ou devront remplir et fournir un questionnaire santé (*cerfa ci-joint*) si le certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique du sport à moins de 3 ans.

Les Associations, Sociétés ou Clubs, ainsi que les membres non à jour de leurs cotisations fédérales annuelles, ou ayant fait l'objet d'une mesure de radiation de la F.F.P.M, ne peuvent en aucun cas prendre part aux épreuves organisées sous l'égide de la Fédération.

Cette compétition est strictement réservée aux adultes. Néanmoins si un participant souhaite faire ce concours avec son enfant, celui-ci doit avoir un âge minimum de 14 ans, être titulaire d'une licence FFPM et d'un certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique du sport à moins de 3 ans. ([Décret n°2016-1157 du 24 août 2016](#))

### **2 – SÉCURITÉ ET REGLEMENT BATEAUX**

Les personnes qui souhaitent participer à cet évènement mais qui ne disposent pas de bateaux sont les bienvenus. Le club organisateur se doit de mettre à disposition des participants des bateaux et capitaines titulaires de tous permis et autorisations nécessaires.

Equipe de 2 concurrents seulement.

Le tirage au sort pour l'attribution des équipes sur les bateaux mis à disposition se fera la veille de la compétition par tirage public par un chargé de mission de la commission « pêche aux leurres » assisté d'un représentant du club organisateur au PC organisation.

Ce tirage au sort assurera aux compétiteurs d'être sur ce même bateau durant les deux manches. Le capitaine du bateau reste le seul maître à bord et est décisionnaire de l'utilisation de son bateau ainsi que de l'application des règles de sécurité !

S'il pense que la zone souhaitée par les compétiteurs est difficile d'accès ou présente un risque pour son embarcation celui-ci a le droit de refuser de s'y rendre. Toutefois cette décision doit être impartiale, sans abus et justifiée

Il a pour obligation de disposer du matériel de sécurité nécessaire à la navigation à jour et de s'assurer d'avoir en sa possession un gilet de sauvetage facilement accessible pour chaque personne à son bord. Le port du gilet de sauvetage durant les déplacements est obligatoire. Celui-ci pourra être enlevé en action de pêche.

Chaque déplacement doit se faire dans le respect des règles de navigation et des autres concurrents.

Si une équipe est en action de pêche, les bateaux doivent respecter une distance minimale de 25 mètres entre chaque embarcation, toutefois, celui-ci peut s'approcher de plus près si l'équipe déjà en place lui donne l'autorisation. Si l'équipe en place n'est pas d'accord, elle devra contacter immédiatement le bateau contrôle (radio ou téléphone) qui interviendra et attribuera des points de pénalité à l'équipe qui n'a pas respecté cette distance de courtoisie.

Une approche respectueuse entre concurrents doit être établie.

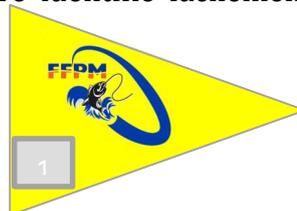
Il est interdit d'arriver moteur thermique à vive allure si une autre embarcation est déjà en action

de pêche sur zone.

Le bateau arrivant sur zone après une équipe en action de pêche doit respecter la dérive de celui-ci et devra se décaler dans le cas où son positionnement venait à gêner cette dérive.

Chaque bateau devra être contrôlé chaque matin de la compétition avant départ par un commissaire. Le but étant de contrôler les Viviers.

Un drapeau concours sera fournie à chaque embarcation. Celui-ci sera de couleur « flash » et devra être mis en évidence sur le bateau afin de pouvoir être identifié facilement par les bateaux contrôle. Il devra être restitué à la fin de la compétition.



### **3 - COMMISSIONS**

Avant chaque épreuve, le Comité ou Club organisateur, doit désigner une commission de Règlement et de Sécurité, à laquelle sont soumis les réclamations et litiges. Cette commission doit obligatoirement comporter un arbitre diplômé. Les décisions de cette commission sont sans appel.

#### **➤ ARBITRAGE**

Les arbitres fédéraux doivent être présents, pour répondre et vérifier au respect du règlement fédéral de pêche au leurre.

Ils organiseront également la validation des mesures et la remise à l'eau des poissons.

Un bateau contrôle avec un arbitre fédéral à son bord, sera affecté sur la zone de pêche. Son rôle sera de mesurer, comptabiliser les prises, de veiller au respect de la zone de pêche définie ainsi qu'aux respects des techniques de pêche utilisées. 1 bateau contrôle pour un maximum de 20 bateaux participants.

Celui-ci se déplacera par ordre d'appel des compétiteurs.

### **4 - CONDITIONS D'ENGAGEMENT**

Les pêcheurs, par l'intermédiaire de leur club ou individuellement, doivent avant chaque manifestation envoyer au Comité ou Club organisateur de cette épreuve, une déclaration de leur état de licencié (en précisant le numéro de la licence) accompagné du montant des droits de participation, et ce avant la date limite fixée par l'organisation. Les inscriptions postérieures à cette date peuvent être acceptées par l'organisateur, si ce dernier le juge bon.

Les Comités ou Clubs organisateurs se réservent le droit de ne pas accepter une ou plusieurs demandes d'inscription. Cette décision devra être motivée et les postulants seraient informés du motif du refus et remboursés des sommes versées. Un droit de recours leur reste cependant ouvert auprès de la Fédération, selon les procédures en vigueur.

La licence devra être vérifiée avant l'épreuve au moment de l'émargement et chaque candidat devra en être muni, celle-ci devant porter obligatoirement le cachet du médecin validé depuis moins d'un an.

En règle générale, les sommes perçues ne seront pas remboursées en cas de désistement.

En cas de force majeure (maladie, accident ou décès du pêcheur, de son conjoint, de ses ascendants ou descendant, licenciement économique, dommages matériels importants causés aux locaux professionnels ou d'habitation du concurrent) les sommes perçues seront remboursées intégralement.

En cas d'annulation, les frais d'inscription seront remboursés sous déduction des dépenses incompressibles des organisateurs.

### **5 - DUREE DES EPREUVES**

Concours sur 2 manches.

La durée de chaque manche est de 6 heures (six heures).

Les deux manches commencent et se terminent pour tous à la même heure.

Le début et la fin des épreuves seront donnés par l'organisateur selon une méthode définie avant la compétition.

En cas de conditions climatiques difficiles, l'organisateur se réserve le droit de modifier le planning des épreuves. Celles-ci pourront être décalées, reportées, écourtées voire même annulées s'il juge que la sécurité des équipages est engagée ou non.

Le jury, en cas d'interruption forcée (météo défavorable, vent supérieur à Force 5), validera la manche si sa durée a été d'au moins la moitié du temps prévu pour toute la manche.

Une après-midi sera allouée pour les compétiteurs souhaitant « découvrir la zone de pêche ».

Celle-ci se tiendra la veille du début de la compétition et permettra aux équipes extérieures de découvrir l'environnement de la zone de pêche. Attention, ils ne pourront en aucun cas s'exercer à pêcher. Il ne s'agit pas d'entraînement mais de « découverte » ! La zone et ses délimitations, Le courant, La profondeur, Le fond etc... **Laissons les poissons tranquilles pour la compétition !**

## **6 – MODE DE PÊCHE**

# **« CATCH AND RELEASE ! »**

Plus que du « NO Kill », la pratique du « catch and release » est un état d'esprit à part entière !

Cette éthique, cet engagement de la part du pêcheur reflète complètement les valeurs de cette compétition qui se veut plus technique qu'il n'y paraît.

Outre le fait que le poisson doit repartir vivant, celui-ci doit être capturé, préservé et être capable de retrouver son élément naturel dans les meilleures conditions. Il est question de « prendre soin » des poissons. Il s'agit d'une dimension morale que le pêcheur s'impose et non plus simplement juridique ou réglementaire qui lui est imposée.

### **Il est demandé aux pêcheurs :**

- De se mouiller les mains avant de la saisie du poisson pour préserver le mucus qui lui sert de barrière aux agressions extérieures.
- D'utiliser dans la mesure du possible un tapis de réception préalablement humidifié,
- D'utiliser le matériel adapté afin d'écourter le temps de combat et de fait, limiter la production d'acide lactique et éviter que le poisson puisse se réfugier dans des obstacles ce qui pourrait potentiellement le blesser.
- Enfin, il est demandé de limiter au maximum le temps hors de l'eau afin de minimiser le stress causé au poisson.

**Le Catch and release considère donc l'ensemble des étapes allant de la technique mise en œuvre jusqu'à la remise à l'eau du poisson, le No kill ne représente en définitive que l'étape ultime du catch and release, celle de la remise à l'eau.**

### **➤ CONSIGNES DE PÊCHE**

**\*Il s'agit de Pêche aux leurres :**

**Les Appâts naturels, vifs ou poissons morts sont strictement interdits !**

- **Artificiels seulement !**

De votre choix !

Souples/durs/surfaces/ subsurfaces/ plongeants / fonds etc...

Le Montage d'un teaser (type raglou) devant le leurre est interdit !.

*Conseil : En rapport avec la zone de pêche définie ci-dessous, nous vous préconisons pour une pêche aux leurres souples de favoriser un hameçon de type TEXAN. Celui-ci vous permettra de « prospecter » dans des zones qui pourraient être considérée comme inaccessible sans risquer de perdre votre leurre*



**\*Technique utilisée :**

- Pêche à la canne. « Lancé/ramené »
- Pêche au mouillage ou en dérive.
- Moteur électrique, Rames et Partègues sont autorisés !
- Une ancre flottante pourra être utilisée à condition de ne pas dépasser une longueur de 5 mètres.

**1 Seule ligne par pêcheur en action, 1 seul leurre par ligne.**

**3 Pêcheurs maximum par bateau (capitaine inclus).** (Un coefficient de 0.33 sera établi lors du comptage des points pour ne pas défavoriser les équipes de deux pêcheurs)

➤ **MATERIEL DE PÊCHE**

● **Dimensionner correctement votre matériel.**

Le matériel communément utilisé :

- En fonction de l'espèce visée.
- En fonction de la taille des poissons recherchés.
- En fonction du type de biotope pêché.

Une canne de 2m70 maximum équipée d'un moulinet, Spinning ou casting monté en tresse, Nylon, Fluoro ; comme bon vous semble.

❖ **Nombre de cannes de réserves illimitées.**

Toutefois, pour des mesures de sécurité, celles-ci devront être rangées convenablement à bord du bateau et tout particulièrement lors des déplacements, afin de ne pas risquer de gêner ou blesser les compétiteurs. Elles peuvent être prémontées et détenir un leurre en bout de ligne.

La présence d'un vivier est OBLIGATOIRE, il peut être intégré au bateau ou de fabrication artisanale. Celui-ci doit permettre aux pêcheurs de conserver, dans des conditions optimales, les poissons détenus. Est considéré comme « vivier », tout récipient de taille adaptée comportant au moins un système d'aération ou de renouvellement de l'eau afin que l'eau reste suffisamment fraîche et que le taux d'oxygène soit satisfaisant.

**Ex :** une simple glacière équipée d'un bulleur ou une couffe permettant au poisson de nager librement afin de s'oxygéner est accepté.

Vous devrez également vous munir d'un salabre à mailles caoutchouc ainsi que de pinces pour décrocher les poissons.

Une gouttière de mesure peut être mise à disposition des bateaux de la compétition. Celle-ci permettra d'effectuer aux compétiteurs une pré-sélection des espèces ciblées. Seule cette « pige » officielle fera foi !

Celle-ci devra être restitué au PC organisation en fin de concours.



## **7 – ESPECES CIBLEES**

Le club organisateur se réserve le choix des espèces ciblées en fonction des ressources présentes durant les dates des compétitions.

Il devra tout de même tenir compte de la période de fraie des poissons et ne pas cibler les espèces susceptibles de se reproduire.

### ➤ **ESPECES CIBLÉES**

- **DICENTRARCHUS LABRAX** : appelé communément **Bar, ou Loup** en méditerranée.



- **POMATOMUS SALTATRIX** : appelé communément **Tassergal**.



## **8 - TAILLE DES POISSONS**

La taille réglementaire en vigueur est fixée par l'Arrêté du 31 Décembre 2021.

Maille légale méditerranée et maille légale Atlantique.

Si certains poissons sont interdits par l'organisateur cela sera mentionné lors de l'inscription.

Le club organisateur se réserve le droit de mettre sa propre maille dès l'instant que celle-ci est supérieure à la taille minimale légale.

## 9 - CLASSEMENT DE LA COMPETITION

- Classement par Points.

Si la majorité des équipes participantes étant au nombre de 2 pêcheurs, un coefficient est alors mis en place pour les équipes composées de 3 pêcheurs par bateaux.

Ce coefficient « 0.33 » est établi afin que l'enregistrement des points attribués soit équitable entre chaque équipe.

### **MAILLE et comptabilisation des points**

#### Pour le loup :

*En dessous de la maille légale = **0 point**. « Maille légale loup en Méditerranée 30cm »*

*\*A partir de la Maille légale, chaque centimètre comptabilisera un point.*

*Ex : 33 cm = 33 Points. / 42 cm = 42 pts etc...*

*Pour les équipes de 3, même principe mais avec comptabilisation du coefficient !*

*(0.33 pour équipe de 3 pêcheurs) ex : poisson de 43 cm vaut  $43 - 33 \% : 28.81$*

#### Pour le Tassergal :

*Celui-ci n'ayant pas de maille légale, nous avons décidé de lui attribuer la même maille que le loup, soit 30 cm. En dessous = 0 point*

*\*A partir de la Maille définie, chaque centimètre comptabilisera un point.*

Le Loup reste le poisson ROI ! il prime sur le tassergal !

**Les contrôles des mesures seront établis par le bateau contrôle à la demande des concurrents. Seul les 5 plus gros poissons pêchés seront pris en compte. (mesurés et pesés) Le bon traitement des poissons est à la charge des participants. Si le poisson n'est pas capable de repartir vivant celui-ci comptabilisera 0 points (pas de points de pénalité). Toutefois, chaque poisson qui ne sera pas en état de repartir doit être conservé et deviendra alors la propriété du club organisateur.**

## 10-SANCTIONS

- a) Disqualification de l'équipe qui arrive au port après 13 heures 30 et perte des points de la journée. Sauf cas exceptionnel. *Ex : panne moteur etc...*
- b) 40 Points de pénalité seront attribués à l'équipe qui commet une infraction aux consignes. *EX : Situation hors zone, ou non-respect des techniques de pêche demandées par le club organisateur.* Autres peines causées par d'autres raisons peuvent également être appliqué par le jury.  
*Ex : Non-respect des autres compétiteurs ou des distances de courtoisie entre embarcation.*
- c) Disqualification de l'équipe pour toutes infractions répétées, relevées par le commissaire et soumises au Jury. Les points de la journée sont alors annulés. *Ex : 2 fois situé hors zone.*

## 11-METEO

- Le Comité d'Organisation annulera la journée de concours dès l'annonce de coup de vent la veille ou le jour même de la compétition.
- De plus, en cas de mer agitée, il sera désigné cinq bateaux de diverses tailles afin de connaître le sentiment des capitaines. Si trois d'entre eux se prononcent de manière souveraine pour renoncer à la pêche, la journée sera annulée.
- Dans tous les cas, le Jury avisera les bateaux de l'annulation de la journée de pêche.

## 12- ZONE DE PÊCHE

### ❖ ZONE DE PÊCHE

« Sous réserve de l'acceptation de la DDTM et Natura 2000. »

### LE RHÔNE ET SON EMBOUCHURE

- A partir du 1<sup>er</sup> ouvrage Maritime soit les « écluses » jusqu'aux bordures intérieures des cardinales EST et SUD situées à l'embouchure du Rhône.

#### NB:

Attention ! le Rhône à son embouchure présente des « hauts fonds » appelés communément ici des « Brisants »

Ces bancs de sables sont très dangereux à la navigation et une extrême prudence vous ai demandé dans cette zone.

De plus la navigation est limitée à 5 Nœuds entre les 2 pointes car moins de 300 mètres sépare ces deux rivages.



- Début Zone de pêche

A partir du Premier ouvrage Maritime, soit **les écluses de Port st Louis**.



**Zone de pêche :** Le Rhône et ses Rives. De la sortie du Musoir « écluses » jusqu'aux Cardinales à son embouchure « Roustan Sud et Roustan EST ».



Limite de la zone à l'Embouchure du Rhône.



## 13-Remise des récompenses

Après comptabilisations des mesures, un classement par points et par équipe sera défini.

Seront récompensés les **5 premières équipes** comptabilisant la plus grande somme de points ainsi que le poisson trophée : le « **BIG FISH !** »

**Prenez du plaisir, amusez-vous !**

Merci.

*Gaël Cavolino.*





LOWRANCE®

